regionews FRIBOURG

Magazine d'information des associations régionales
de l'industrie des graviers et du béton suisse

Association Fribourgeoise de l'Industrie des Graviers et du Béton
Verband der Freiburgischen Kies-und Betonindustrie

LES RÉSERVES SONT INSUFFISANTES

En 2018, les réserves autorisées en gravier du canton s'élèvent à environ 11,5 mio de m³, dont 7,5 mio provenant des 4 plus grands sites en exploitation et 4 mio repartis sur une vingtaine de sites supplémentaires.

Au rythme d'extraction actuel et avec un besoin annuel avoisinant 1 mio de m³, dans quelques années les extractions autorisées ne couvriront plus le besoin cantonal.

Par ailleurs, l'exploitation de matières premières nécessite environ 590 travailleurs directs et 150 indirects pour 1 mio de m³ extrait.

APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES PREMIÈRES DU CANTON. LE NOUVEAU PLAN SECTORIEL POUR L'EXPLOITATION DES MATÉRIAUX EST EN CHANTIER

Le Plan sectoriel d'exploitation des matériaux en vigueur à ce jour a été établi sur la base du Plan sectoriel des aires de matériaux exploitables de 1994 (PSAME) et adapté au cadre légal et aux résultats des relevés des exploitations de 2005. Il a été adopté par le Conseil d'Etat le 3 mai 2011. Il répertorie les secteurs favorables à une exploitation sous les aspects géologiques et environnementaux, tout en préservant les ressources non renouvelables du canton et en définit leur priorité d'exploitation. Ne répondant plus aux demandes actuelles en matières premières

VOLUMES EXTRAITS ANNUELS EN M³ DISPONIBLES DANS LES GRAVIÈRES ET CARRIÈRES

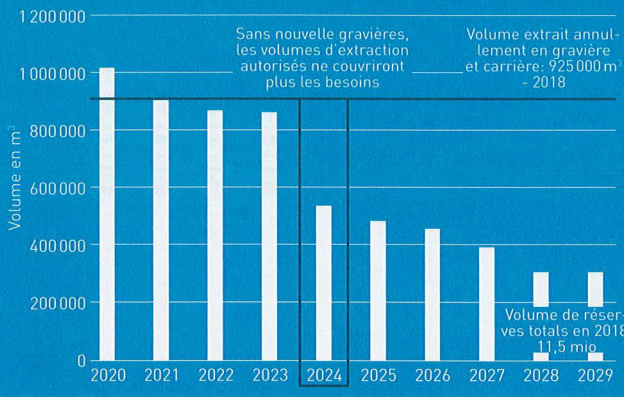

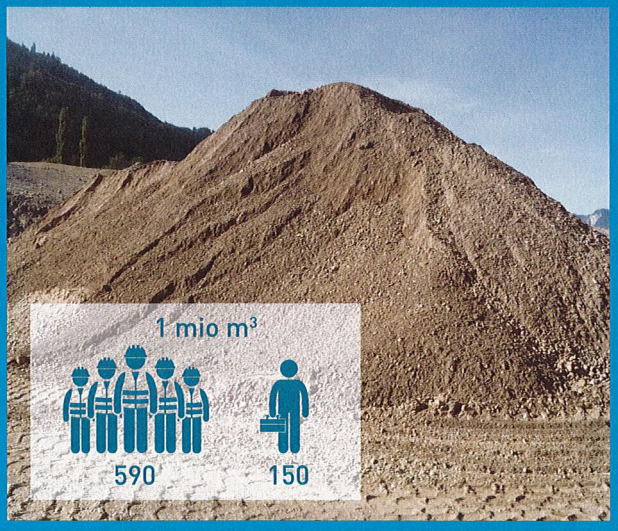

de construction et vu les difficultés de nombreux projets à obtenir un permis de construire, un nouveau Plan sectoriel est mis en chantier par l'Etat.

Les travaux pour l'établissement du nouveau PSEM ont débuté en 2020 avec la création d'un comité de pilotage comprenant deux représentants de notre association. En premier lieu, le Service des constructions et de l'aménagement SeCA évaluera le besoin régional et local en matières premières. Pour ce faire, des interviews avec les exploitants ont été agendées au cours de l'été-automne 2020. Le but de cette démarche est de garantir à moyen et long terme un approvisionnement suffisant en matières premières au niveau cantonal et régional.

Les travaux d'établissement du Plan sectoriel se poursuivront par une analyse territoriale et environnementale pour choisir les sites les moins contraignants pour une exploitation. L'extraction des matières premières pour la construction est toutefois strictement liée à la composition du sous-sol. Elle a des effets sur l'organisation du territoire par son emprise sur les sols, sur les transports routiers, sur la conservation des sols agricoles ou de la forêt, sur les émissions de bruit, de polluants et de poussières. Le choix de sites d'extraction demande donc des compromis entre les intérêts de la nature et du paysage, de l'environnement, du développement de l'urbanisation, de la proximité des citoyens des sites d'extraction et les besoins régionaux en matériaux de construction.

L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ ENTRENT EN JEU

Les sites d'exploitation sont souvent vus comme des projets irrespectueux des problématiques environnementales. C'est faux! Les sites d'exploitation peuvent être à l'origine d'un développement et d'une amélioration dans certains domaines environnementaux.

SITE D'EXTRACTION = SOURCE DE DÉVELOPPEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Les sites d'extraction accueillent souvent des espèces protégées telles que le crapaud sonneur à ventre jaune, la couleuvre à collier, le lézard agile, etc. La création de biotopes permanents et/ou itinérants pendant l'exploitation permet de pérenniser ces espèces sur les sites d'extraction et à proximité de ces derniers.

SITE D'EXTRACTION = AMÉLIORATION DES TERRAINS AGRICOLES ET DE LEUR EXPLOITABILITÉ

Les contraintes pédologiques auxquelles sont soumis les sites de gravière assurent une restitution à l'agriculture de terrains productifs et facilement exploitables.

Tous les travaux qui touchent aux sols, du décapage jusqu'à la remise en état du terrain en passant par le stockage des horizons A et B, sont suivis par des spécialistes externes à l'entreprise exploitante.

SITE D'EXTRACTION = DÉCOUVERTES ÉTONNANTES

L'exploitation de sites d'extraction est soumise entre autres à la protection du patrimoine. Dans de nombreux

Crapaud calamite: espèce menacée

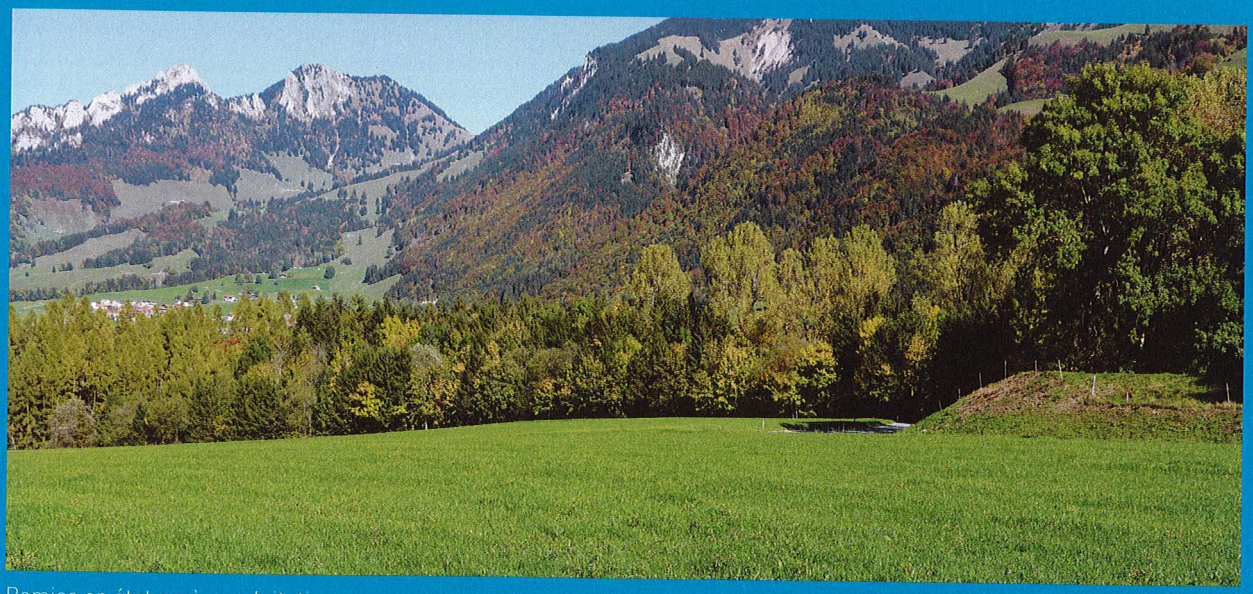

Remise en état après exploitation

cas, des sondages et des fouilles archéologiques doivent être réalisés avant l'ouverture du site à proprement parler. Les découvertes archéologiques sur des sites d'extraction nous ont déjà permis d'avoir un aperçu des civilisations qui ont arpenté notre territoire.

SITE D'EXTRACTION = DÉVELOPPEMENT DE CORRIDORS À FAUNE

Lors de la remise en état de sites d'extraction, des bosquets et des haies sont créés. Des plantes indigènes sont utilisées et entretenues pendant et après l'exploitation du site. Ils permettent le passage de la faune et créent des espaces propices à son déplacement et à son développement.

SITE D'EXTRACTION = RESSOURCE LOCALE

Les sites d'extraction doivent permettre d'alimenter le marché local en matériaux de construction. L'implantation de sites d'extraction à proximité des centres d'utilisation des matières premières permet de réduire les transports poids lourds et donc les nuisances liées à ces derniers.

RECYCLAGE: DÉFIS DU PASSÉ – DÉFIS DU FUTUR

Les premières réflexions dans le cadre du recyclage et de la valorisation des déchets minéraux de chantier datent des années 1990, suite à la publication de l'ancienne ordonnance fédérale sur le traitement des déchets OTD. Ces réflexions ont abouti à la publication de la brochure «Recyclage, valorisation et traitement des déchets de chantier» en 1992, dont les pratiques et solutions proposées sont aujourd'hui devenues courantes.

LES ENTREPRISES ONT APPRIS À DÉCONSTRUIRE ET TRIER LES DÉCHETS DE CHANTIER

Depuis les années 1990, le tri, la valorisation et le recyclage des déchets de chantier ont continué à progresser. Toutefois, 30 ans après, aucune donnée statistique au niveau cantonal n'est disponible.

Service archéologique de l'Etat de Fribourg (SAEF)

STATISTIQUES LACUNAIRES

Le volume de déchets produit sur les chantiers du canton de Fribourg est estimé à environ 300 000 m^3, dont 60 000 m^3 de matériaux bitumineux et 210 000 m^3 de béton et déchets minéraux non triés. Aucune statistique exacte n'existe à ce jour, les chiffres sont clairement sous-évalués!

L'utilisation des graves recyclées s'élève à 250 000 m^3, soit une économie équivalente de gravier et 6000 tonnes de bitume.

Moins de 50% des déchets bitumineux sont réutilisés sous forme de RC – Grave A ou de RC – Grave de granulats asphalte. Le solde est stocké dans les centres de recyclage du canton. Sachant qu'une partie est malheureusement stockée sans contrôle et sans autorisation.

INTÉGRATION DES MATÉRIAUX RECYCLÉS DANS LES OUVRAGES – LA PEUR DES ACTEURS DE LA CONSTRUCTION

L'utilisation de matériaux recyclés représente encore aujourd'hui un risque pour les acteurs de la construction, que ce soit au niveau du maître d'ouvrage, de l'ingénieur, du centre de recyclage ou de l'entreprise.

Même si les granulats recyclés sont désormais utilisés depuis des décennies, leur influence sur le vieillissement d'un ouvrage n'a pas encore pu être évaluée précisément. Le recul limité au niveau de l'utilisation de ces matériaux et la lenteur de l'adaptation du cadre normatif rendent ces acteurs frileux.

La valorisation des déchets bitumineux de démolition de route et l'utilisation des granulats bitumineux constituent aujourd'hui l'un des plus grands défis du recyclage. Cette problématique n'est toutefois pas si récente.

L'utilisation des graves bitumineuses, que ce soit sous forme de RC-Grave A ou de RC-Grave de granulats asphalte, est soumise à de nombreuses contraintes techniques et environnementales.

La production d'enrobé est à ce jour la solution la plus écologique pour réintégrer ces matériaux dans le cycle de la construction. Toutefois, les normes lacunaires et vieillissantes bloquent leur potentiel d'utilisation.

Les entreprises se retrouvent donc dans l'obligation de trier et stocker les matériaux bitumineux dans leur centre de recyclage, sans pouvoir écouler la totalité de leurs produits sur le marché.

DES MONTAGNES DE MATÉRIAUX BITUMINEUX À RECYCLER – QU'EN FAIRE ?

Peu de solutions s'offrent aux repreneurs de déchets bitumineux, et sont parfois aberrantes et très coûteuses.

«Une solution de stockage temporaire conforme serait également envisageable dans l'attente de la mise en place d'une solution technique au niveau national. Enfin, l'exportation des matériaux dans le but d'une valorisation thermique, par exemple aux Pays-Bas via la filière Ernst Frey AG, est également une solution envisageable». (Service de l'environnement SEn, dans sa lettre à l'AFGB le 17 juin 2019 – Amélioration de l'écoulement de déchets minéraux bitumineux de chantier)

LES MARCHÉS PUBLICS DOIVENT DONNER L'EXEMPLE

Les nombreux chantiers de rénovation du réseau routier fédéral, cantonal et communal sont à l'origine d'environ 90% du volume de déchets bitumineux repris et stockés dans les centres de recyclage. Toutefois, ils n'en réutilisent qu'un faible pourcentage. La quantité de granulats asphalte utilisée dans la production des couches de roulement est pratiquement nulle; celle dans les autres couches est d'environ 20 à 30%. La mise en place d'un coffre constitué de RC-Grave A ou d'une planie de RC-Grave de granulats asphalte est en principe refusée.

L'importance du recyclage des déchets de chantier minéraux dans notre société est en perpétuelle augmentation. Nous devons donc travailler ensemble dans le but de promouvoir les graves recyclées qui, à qualité égale, devraient être préférées aux ressources naturelles.

Pour atteindre cet objectif à l'échelle cantonale, la participation et l'engagement de tous les acteurs du marché de la construction seront nécessaires.

ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DE L'INDUSTRIE DES GRAVIERS ET DU BÉTON • Rte de l'Industrie 71 • 1791 Courtaman
E-mail: sylvie.bardy@ffe-fbv.ch • Tél. 026 / 460.80.20